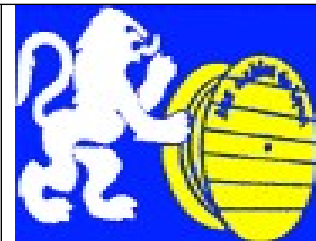


Association sociale des Câbles de Lyon



CA-2024-2-1-CR Réunion du 26-04-2024

Compte rendu de la Réunion du Conseil d'Administration du 26 avril 2024

Présents : Micheline GOUVERNEUR – Philippe EMPISSE – Jean-Pierre GOUVERNEUR – José PRUGNIEL - Emile-Michel RYCKEBUSCH

Excusés : Mauricette GOUVERNEUR – Francis DEJONGHE

1.-CONSEIL D'ADMINISTRATION

Election partielle prévue lors de l'AG 2025.

2.-ADHERENTS

Le nombre de nos adhérents est en baisse perpétuelle. Tous les adhérents doivent participer à la progression du nombre de nos adhérents. Il ne faut pas que les nouveaux adhérents soient le résultat du travail du CA seulement, tout le monde doit participer à la progression du nombre de nos adhérents. Alors, n'hésitez pas, proposer notre Association et Mutuelle.

3.-PRESENCE LORS DES ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale doit réunir un maximum d'adhérents. Or, nous constatons qu'il y a de moins en moins de personnes. L'AG se déroule pendant 2 heures et 1 fois par an, alors prière de ne pas invoquer le manque de temps. Seules, la distance et la santé doivent vous excuser de votre absence. Le secrétaire se demande si cela vaut encore le coup de perdre son temps, si les adhérents ne s'en soucient pas.

Pour faire fonctionner l'association, il faut y consacrer beaucoup de temps. Ne penser pas que tout se passe facilement, il y a du boulot.

4.-TRESORERIE

Au 31 mars 2024, notre trésorerie s'élève à 10.083,06 Euros

5.-ALLOCATIONS OBSEQUES

Manque de cohésion dans la connaissance des conditions de droits aux Allocations Obsèques

Des documents ont été envoyés à M comme Mutuelle pour officialiser cette position.

Il serait nécessaire de continuer le travail réalisé avec McM sur la liste des personnes ayant droit à ces Allocations. Nous avons demandé à McMutuelle de programmer une autre réunion.

Pour les adhérents fidèles depuis le 1^{er} janvier 2003, droit aux Allocations quelque soit leur âge, et à condition de ne pas avoir démissionné sur leur demande, même brièvement après 55 ans.

Concernant les adhérents après le 1^{er} janvier 2003, il faut avoir moins de 55 ans à la date d'adhésion.

Les adhérents concernés sont ceux qui bénéficient de prestations.

6.-COPIEUR

En juillet 2024, cet appareil aura une existence de 10 ans et il sera très difficile d'approvisionner les pièces détachées.

Copieur acheté par l'association en 2016, soit 8 ans. Le copieur a été dépanné début Mars 2024.

Nous avons reçu la visite d'un commercial qui nous a proposé un nouvel appareil, à un prix intéressant, mais pour l'instant, notre machine fonctionne suffisamment pour satisfaire nos besoins, donc attendons la panne irréparable.

7.-INFORMATIONS ERRONEES

Attention à la possibilité d'erreur de communication émanant de M c Mutuelle

Dans un couple, le décès d'un adhérent n'oblige pas le conjoint ou ami à démissionner

8.-AIDES A NOUVEAUX ADHERENTS

L'aide pour l'année entière 2023 s'élève à 478€

Cependant, nous avons constaté des bénéficiaires de courte durée. Cependant, cette situation est très faible. Nous attendons le déroulement de l'année 2024, pour une éventuelle modification.

9.-PECHE A LA TRUITE

Fixée au Jeudi 23 mai 2024 – Participation par pêcheur : 9 Euros – Inscription avant le 18 mai.

10.-RESULTATS A 9 MOIS

Erreur dans la communication et application des cotisations mensuelles. Des erreurs peuvent atteindre 2, voire 3 mois. Que se passe-t-il ?

Les résultats à 9 mois sont-ils la cause ? Cela repousse-t-il la date de fixation des réelles cotisations ? Faut-il continuer ? Est-ce trop tard pour fixer les cotisations de l'année suivante !

Avis de M comme Mutuelle : A partir de 2024, **retour aux résultats à 6 mois** pour évaluer les cotisations pour l'année suivante.

11.-PARRAINAGE

Est-ce possible dans notre Association ?

Avis de M c Mutuelle : Oui cela est possible, mais la personne parrainée ne pourra pas entrer au sein de l'Association, mais en tant que individuelle au sein de M c Mutuelle.

12.-SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION

Mis à jour totalement après l'AG 2024

13.-REPAS DU COMITE

A prévoir cette année !

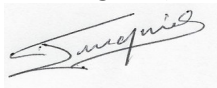
Oui d'après le CA – En Septembre/Octobre – Date à fixer.

Où : au Jardin du bonheur – Toujours discutable.

Le choix est fait en fonction du coût que cela peut engendrer.

Le repas des membres du CA et de leur conjoint permet d'augmenter la convivialité entre tous.

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)

